

## Réunion dédiée à l'expérimentation des préconisations du COREPS Auvergne-Rhône-Alpes

### Session n°3 – mardi 5 décembre 2023

- Détail des échanges : p. 1-4
- Ce qu'il faut retenir : p. 5

---

**Marjorie Glas (Coord. COREPS)** introduit la réunion. Cette réunion en suit deux précédentes consacrées à l'expérimentation portée par le COREPS.

- Une réunion qui s'est déroulée le 11 septembre 2023 et qui visait à présenter les préconisations aux collectivités intéressées
- Une réunion qui s'est déroulée le 11 octobre 2023 et qui visait à entendre les collectivités intéressées quant à leurs besoins et envies pour cette démarche.

La réunion du jour doit venir préciser les modalités de candidatures des collectivités intéressées ainsi que les quelques critères posés par la DRAC, qui a initié cette expérimentation.

**Ubavka Zaric (DRAC)** prend donc la parole. Référente du COREPS à la DRAC, elle est notamment en charge du suivi de cette expérimentation. Elle affirme la volonté que cette réunion travaille à la mise en œuvre concrète de cette expérimentation et renouvelle le souhait de la DRAC de travailler dans un esprit de coopération et de co-construction avec les collectivités territoriales. Ce qui suit n'est donc pas tant un cadre posé qu'une manière pour la DRAC de dire où sont ses priorités.

- La DRAC souhaiterait orienter cette expérimentation vers la ruralité et travailler sur une logique territoriale
- L'objectif est de soutenir l'emploi : un emploi qui permette d'assurer une présence artistique au long cours et une circulation sur ces territoires
- Le périmètre de cette coopération nécessite un minimum de 2 niveaux de collectivités et au moins 3 collectivités différentes. Cela signifie que les collectivités doivent porter une candidature commune à l'expérimentation. L'objectif est tout à la fois de travailler les réseaux existants et de faire se rencontrer des acteurs sur un territoire.
- La DRAC souhaiterait que les collectivités qui souhaitent participer déposent une note d'intention qui précise leur engagement (financier, matériel), les modes de coopération envisagés, l'objet du travail (diffusion, résidence, etc.). Ces éléments permettront aussi de préciser des critères d'évaluation de l'expérimentation elle-même.
- Elle ajoute enfin que la DRAC sera attentive à ce que cette expérimentation ne contribue pas à ajouter un intermédiaire supplémentaire ou une couche de coordination inutile. L'argent dédié ne doit donc pas venir financer un poste de coordination.

**Maryline Saint-Cyr (Albigny-sur-Saône)** reedit tout son intérêt pour une coopération entre collectivités. Il est possible pour sa collectivité de travailler avec la commune de Fareins, avec laquelle il y aurait des atouts à mettre en commun. S'agissant de la note d'intention, elle demande quels en sont les attendus ? Elle ajoute par ailleurs que sa commune se situe dans la métropole de Lyon mais que l'expérimentation serait l'occasion de nouer également des liens avec le Beaujolais et le département de l'Ain.

**Ubavka Zaric (DRAC)** précise que les candidatures peuvent s'inscrire au-delà des frontières administratives, à l'échelle de bassins de vie par exemple.

**Floriane Mercier (DRAC)** ajoute que les notes d'intention sont attendues autour du 15 mars 2024. Il faudra préciser l'intérêt pour les collectivités candidates à participer, l'objet du travail, les moyens humains mis à disposition, les dispositifs existants en matière de soutien à la vie artistique. L'idée est vraiment d'avoir une candidature conjointe de plusieurs collectivités.

**Clément Auvergne (Profedim)** est heureux de voir que des collectivités souhaitent s'emparer de cette expérimentation. Il précise que les acteurs culturels ont eux aussi une capacité de montage de projet entre collectivités et pourraient être intégrés à certaines candidatures. Il insiste enfin sur la nécessité de bien prendre en compte les coûts d'une telle démarche pour une structure culturelle qui sert de support administratif au montage de projet.

**Gauthier Machado (SYNAVI)** dit également sa joie de voir que les élus répondent présents. Il attire lui aussi l'attention sur les moyens mis en place pour faire fonctionner cette coopération. Il interroge également les modalités de gouvernance de ces expérimentations : quelle collectivité aura le leadership ? Chaque collectivité a une expertise sur son territoire, c'est l'association à part égale de ces collectivités qui formera quelque chose d'intéressant.

**Ubavka Zaric et Jacqueline Broll (DRAC)** précisent que cette expérimentation concernera également les modes de gouvernance, qui pourront être très horizontaux. Enfin, il n'est pas question de mettre de côté les structures culturelles, qui feront partie intégrante de l'expérimentation. S'agissant des moyens donnés à la coordination, il s'agit de s'assurer que tous les moyens financiers dédiés ne vont pas sur le financement d'un poste d'ingénierie.

**Léo Anselme (Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant)** demande si l'expérimentation devra s'articuler avec les projets culturels de territoire, en cours de mise en œuvre dans certains EPCI.

**Ubavka Zaric (DRAC)** répond que c'est une possibilité, mais que d'autres modalités peuvent exister.

**Jacqueline Broll (DRAC)** ajoute que toutes les collectivités ne bénéficient pas d'une CTEAC ou d'un projet culturel de territoire.

**Ubavka Zaric (DRAC)** précise enfin sa réponse à Gauthier Machado. Elle dit que l'expérimentation doit permettre à chacun de faire un pas de côté : il ne s'agit pas de reproduire ce qui existe déjà mais plutôt d'apprendre à travailler autrement. Par exemple en prenant en compte un parcours de création dans son intégralité, ou en articulant de nouvelles choses qui sont habituellement séparées, etc.

**Clément Auvergne (Profedim)** se dit impatient d’inventer de nouvelles choses. Les organisations membres du COREPS partagent ce point de vue et attendaient donc de pied ferme la définition du cadre de cette expérimentation, qui sonne comme un coup de départ. S’agissant des moyens dévolus à l’expérimentation, il demande à la DRAC si, du côté de l’Etat, ils seront prélevés sur le budget affecté au plan « Mieux produire mieux diffuser » présent le projet de loi de finances 2024.

**Maryline Saint-Cyr (Albigny-sur-Saône)** ajoute que l’approche « élus » devra être un objet de débat et de construction dans cette expérimentation. Les élus méconnaissent le secteur, il est souvent difficile de faire voter un budget dédié à des activités artistiques et culturelles. Il faut les sensibiliser à la question.

**Yves Dumoulin (Fareins)** prend la parole. Il est maire de Fareins, dans l’Ain, et vice-président culture de sa communauté de communes. Il précise que les moyens humains et financiers sont très différents dans les communes et les intercommunalités. Il appelle à une collaboration élargie entre artistes, lieux et collectivités, ainsi qu’entre milieu urbain et milieu rural. Des collaborations existent déjà sur certains événements, mais il faudrait aller plus loin, en imaginant par exemple que les communes puissent également co-produire des spectacles. Du côté de la coopération entre collectivités, on pourrait imaginer un système de jumelage. Nous ne sommes souvent pas loin dans les intentions, mais il faut mieux organiser les choses et les manières de faire. Le problème n’est d’ailleurs pas toujours que financier, les relations sont à travailler.

**Sophie Chanal (métropole de Lyon)** prend la parole. Elle n’était pas présente à la dernière réunion et prend le train en marche. Elle partage ainsi en préambule l’intérêt de la métropole pour la démarche d’expérimentation, même s’il est encore difficile de saisir concrètement les choses. La métropole travaille actuellement à un nouveau dispositif relatif au soutien à la diffusion à l’échelle des conférences territoriales des maires (CTM). L’objectif est de travailler en co-construction entre les services de la métropole et les territoires ruraux qu’elle englobe (Val-de-Saône, Val d’Yseron, etc.). Dans ce contexte, l’expérimentation pourrait trouver du sens.

**Catherine Angénieux (Loire-Forez Agglo)** explique avoir été informée de l’expérimentation par Superstrat. Loire-Forez Agglo est implantée dans la Loire, la communauté de communes jouxte le département du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. Il lui paraît possible de travailler à l’échelle des bassins de vie. Cette expérimentation pourrait entrer en résonance avec le projet culturel de territoire qui a été validé en juin dernier. L’expérimentation pourrait porter sur de l’expérimentation artistique et de la création à travers le développement de résidences. Un volet diffusion pourrait être travaillé, autour de certains lieux et pourquoi pas vers la Haute-Loire. Superstrat proposait d’y ajouter aussi un volet formation. Le financement existant sera celui du Projet culturel de territoire existant.

**Fabien Plasson (Saint-Julien-Molin-Molette)** explique que sa commune se situe dans la Loire, à la limite de l’Ardèche. Des équipements existent, l’environnement artistique est propice au développement d’un projet culturel, mais la commune est isolée et manque de moyens. Il s’interroge sur le bon niveau de coopération à trouver pour participer à cette expérimentation. Il travaille déjà avec le parc naturel régional du Pilat.

**Emilie Langlois (Département de la Haute-Loire)** prend ensuite la parole. C’est Loire-Forez Agglo qui lui a suggéré de participer à cette réunion. Elle n’est pas contre une coopération, mais celle-ci

nécessite d'être discutée. Coop'art, coopérative d'activités artistiques et culturelles implantée dans le département, pourrait aussi être intéressée.

**Léo Anselme (Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant)** demande si la candidature doit faire l'objet d'une délibération préalable par les exécutifs.

**Jacqueline Broll (DRAC)** répond que cela est du ressort de chacune des collectivités. A chacune d'entre elle de voir quel degré de formalisme est exigé en interne. La DRAC n'exigera rien.

**Christine Azoulay (Région AURA)** prend la parole pour rappeler que la Région s'intéresse à cette expérimentation et prend pour l'instant le parti d'être observatrice. Si toutefois cette expérimentation entre en résonance avec les dispositifs qu'elle porte, elle pourra alors participer.

**Jacqueline Broll (DRAC)** prend la parole pour dire qu'elle préfère qu'on parle d'expérimentation plutôt que de dispositif (le terme revient souvent dans la discussion). Cette expérimentation se veut être une approche culturelle des transitions, en ce sens qu'il ne s'agit pas de créer un nouveau dispositif mais d'amener les acteurs agissant dans le champ culturel à une réflexion commune.

**Gauthier Machado (SYNAVI)** insiste sur la nécessité de travailler aussi avec les équipes des territoires concernés, et pas seulement avec des opérateurs labellisés qui seraient extérieurs au territoire. Il ajoute que la Région sera toujours la bienvenue dans cette expérimentation.

**Floriane Mercier (DRAC)** précise qu'il est possible de déposer des candidatures en y intégrant des structures culturelles.

**Jacqueline Broll (DRAC)** conclut la réunion en expliquant que, parfois, l'itératif permet d'avoir une plateforme de réflexion commune. Cette expérimentation permettra de travailler autrement la question des territoires.

---

## **CE QU'IL FAUT RETENIR**

### **Objectifs et priorités de l'expérimentation**

- L'expérimentation concerne prioritairement les territoires ruraux, au sens de la définition donnée par l'INSEE
- Une priorité doit être donnée à l'emploi artistique, et plus généralement à l'emploi nécessaire pour assurer une présence artistique au long cours sur un territoire ou la circulation d'œuvres sur un territoire (production, diffusion, etc.)
- Le projet d'expérimentation doit être porté par un minimum de deux niveaux de collectivités et par au moins trois collectivités
- Des structures culturelles du territoire peuvent être intégrées à la démarche de candidature

### **Moyens dédiés**

- Il sera demandé aux collectivités d'apporter des moyens, financiers ou humains, dans la mesure de leur possibilité
- Les sommes investies ne doivent pas venir financer un poste de coordination supplémentaire mais seront dédiées aux projets d'expérimentation retenus

### **Gouvernance**

- La gouvernance sera à construire collectivement entre les partenaires. L'objectif est aussi d'expérimenter cet aspect-là de la démarche
- Un comité de pilotage, intégrant des membres du COREPS, pourra assurer le suivi global de l'expérimentation, quand une équipe composée d'acteurs du territoire pourra en assurer la partie opérationnelle. Mais cela sera à discuter collectivement

### **Les modalités de participation à l'expérimentation**

- La « candidature » devra être portée collectivement par les collectivités partenaires sur le projet. Il s'agit donc d'une candidature conjointe
- Elle consistera en une note d'intention contenant *a minima* :
  - Les raisons de la participation à l'expérimentation
  - L'objet sur lequel porte l'expérimentation
  - Les moyens humains et / ou financiers mis à disposition
  - La mention des dispositifs existants sur le territoire et la manière dont vous pensez les articuler avec l'expérimentation
- Un document « officiel » précisant les modalités de la candidature sera envoyé largement autour du 15 janvier 2024.
- Les candidatures sont attendues pour le 15 mars 2024, dernier délai